

# ASRA D - Agent de sécurité renforcé armé de catégorie D (Titre professionnel)

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

TONNERRE 511 DELTA  
**Lewandowski Wojciech**  
05.59.55.71.61  
contact@tonnerre-formation.com

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

### Conditions d'accès :

Pour accéder au parcours de formation visant un titre armement certifié par l'UFACS, les candidats doivent à minima : Satisfaire aux conditions d'agrément (Livre VI) ; Être titulaire d'une carte professionnelle d'agent APS (MAC à jour) Satisfaire à l'intégralité des tests de pré-sélection (positionnement) ; Satisfaire à un entretien avec un expert métier ; Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, d'aptitude à la pratique sportive en compétition, de non contre-indication à la pratique d'une arme de catégorie D et/ou D&B ainsi qu'à la pratique d'une activité de self-défense (modèle défini par l'UFACS) Être titulaire d'un certificat de secourisme SST, PSC1 ou équivalent, en cours de validité.

### Prérequis pédagogiques :

Séance collective de recrutement et tests de positionnement Avoir validé les tests de Français de compréhension écrite et orale – validé Niveau B1 : les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008 ; Avoir validé les tests de vérification des compétences APS Avoir validé les tests psychologique (définis par l'UFACS) Avoir satisfait aux tests physiques (définis par l'UFACS) Avoir remis un CV + Lettre de motivation (analysés à la prochaine étape) Vérification de la motivation du candidat présélectionné Satisfaire à un entretien avec un expert métier (Formateur en armement et/ou représentant de l'établissement partenaire, et/ou représentant de l'employeur) ;

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Face à l'insécurité en France et aux attaques terroristes récurrentes qui ont eu lieu ces dernières années, une loi a été votée le 28 février 2017 pour alléger le droit de légitime défense des forces de l'ordre. Depuis le 1er janvier 2018, décret du 29 décembre 2017, certains agents de sécurité privée peuvent désormais porter une arme sous certaines conditions, prérogative qui était jusqu'alors réservée aux forces de l'ordre. L'État a souhaité que, dans le cadre du continuum de sécurité public et privé, la sécurité privée soit dotée d'agents armés capable de faire face à toute sorte de situations à risque, dans un cadre réglementaire strict. Le décret n°2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme prévoit l'armement en catégorie D, matraque télescopique, tonfas, lacrymogènes, dit moyens de force intermédiaire et B, armes de poing, lacrymogènes, de certaines catégories d'agents privés de sécurité et d'agents de protection physique des personnes. Le décret stipule que les agents de sécurité renforcé et armé pourront être amenés à porter une arme de catégorie D ou BD s'ils travaillent dans des conditions où leur vie est mise en danger, conditions précisées par le préfet.

## Contenu et modalités d'organisation

UV1 – Module juridique des armes de catégorie D et B : 14h00 UV2 – Module théorique des armes de catégorie D : 03h00 UV3 – Module pratique des armes de catégorie D : 32h00 UV4 – Module tactique spécifique aux armes de catégorie D : 28h00 Temps de formation : 77h00 Examen catégorie D : 07h00

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

## Validation(s) Visée(s)

**Agent de sécurité renforcé armé de catégorie D - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

## Et après ?

### Suite de parcours

**ASRA D&B - Agent de sécurité renforcé armé en catégorie B et D (Titre professionnel) RNCP37617**

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
-----------------	--------------------	-------	------------------------	------------------	-----	-----------

00362255

du 01/09/2023 au  
31/12/2028

Tarnos (40)

TONNERRE 511  
DELTA

Non  
éligible

FPC